PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMISSION DE SUIVI DE SITE
FIBRE EXCELLENCE
SAINT- GAUDENS

15 janvier 2025

PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la CSS du 14 février 2024

2. Bilan de l'activité 2024 de la société FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS

3. Bilan de l'activité 2024 de l'inspection des installations classées

4. Questions diverses

PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

2. Bilan de l'activité 2024 – FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS

PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

3. Bilan 2024 de l'inspection des installations classées

PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Bilan général depuis le 14/02/24

Visites d'inspection :

2 inspections : 1 sur la prévention des risques accidentels (Étude de dangers), 1 sur la prévention des impacts (rejets dans l'eau)

Dossier instruit :

1 dossier : Modification du stockage de javel.

Actes administratifs :

1 arrêtés préfectoral complémentaire (dispositions sécheresse)
1 arrêté préfectoral de mise de demeure (stockage de boue)

PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Visites d'inspection

Visite d'inspection du 2 avril 2024 (ré-examen de l'étude de dangers) :

Thématique :

- visite d'examen d'étude de dangers ;
- incident du 15 février 2024.

Bilan :

- La visite a montré que suite au ré-examen de l'étude de dangers du site (dont l'instruction est en cours),l'exploitant :
  - a mis en œuvre des mesures afin de séparer ses stockages d'acide nitrique et de Javel, produits incompatibles entre eux ;
  - prévoit la mise en place de nouvelles mesures de maîtrise des risques pour agir sur les scénarios de surdosage de bioxyde de chlore.

- Une mise en demeure concernant le stockage de boues issues du clarificateur dans le bassin de confinement tampon Nord.

PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Visites d'inspection

Visite d'inspection du 17 décembre 2024 (risques chroniques) :

Thématique :

- Récolement des dispositions rappelées par l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 10 mars 2020 (température des eaux résiduaires rejetées au milieu naturel) ;
- Récolement des dispositions rappelées par l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 31 mai 2024 (évacuation des boues du bassin de confinement Nord) ;
- Réalisation des campagnes de mesures des PFAS et AOF imposées par l'arrêté ministériel du 20 juin 2023.

Bilan :

Rapport à venir

PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Instruction

Modification du stockage de javel

Porter à connaissance [PAC] adressé le 2 août 2024, en cours d'instruction.

Synthèse du PAC :

Le projet prévoit de remplacer le stockage de javel mobile (IBC), par un stockage fixe, de manière à :

- fiabiliser la quantité de javel disponible sur site pour le traitement de l'eau des TAR ;
- garantir un stockage en rétention afin de pouvoir contenir et récupérer les éventuelles fuites de javel, un produit dangereux pour l'environnement.

Il comprend la mise en place :

- d'un stockage fixe d'eau de javel (12,5 %) ;
- des pompes et lignes d'injection associées ;
- d'un poste avec zone de dépotage dédié à la livraison du produit par camion-citerne.

PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Instruction

Réexamen quinquennal de l'étude des dangers de l'usine

Notice de réexamen et EDD révisée déposées le 4 juillet 2023.

Visite d'inspection à ce sujet le 4 avril 2024.

Des compléments ont été apportés par l'exploitant le 29 mai et le 2 août 2024.

En cours d'instruction.

PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Actes administratifs

Arrêtés préfectoraux [AP] :

AP complémentaire du 11 octobre 2024, relatif à la modification des dispositions applicables en cas de période de sécheresse

Arrêté préfectoral de mise en demeure :

APMD du 31 mai 2024, relatif à l'évacuation des boues présentes dans le bassin de confinement Nord

4. Points divers